Nations Unies S/2004/655



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 août 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 17 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 31 mai au 30 juin 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-46361 (F) 190804 200804

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période du 31 mai au 30 juin 2004.

2. Au 30 juin 2004, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 18 094, dont 3 102 soldats de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation au Kosovo reste relativement calme, mais précaire. Certes, les tensions entre les Albanais et les Serbes du Kosovo demeurent à un faible niveau, mais le risque d'un retour de la violence dans toute la province n'a pas disparu.

5. Durant le mois, le nombre d'incidents à caractère ethnique est resté relativement faible, neuf incidents seulement ayant été signalés, dont le plus grave a été le meurtre d'un jeune Serbe du Kosovo, tué par balle à Gracanica, le 5 juin 2004.

6. Les menaces contre la Force de paix au Kosovo (KFOR) sont demeurées faibles pendant tout le mois.

7. Quarante-trois incidents liés à la drogue, aux armes et à des activités de contrebande ont été signalés en juin 2004, soit une hausse de 5 % par rapport au mois précédent. Le nombre d'incidents liés à la drogue et à la contrebande augmente tandis que celui des découvertes d'armes illégales est en diminution.

8. La KFOR poursuit ses opérations pour assurer la sécurité sur le terrain, prévenir les violences ethniques et protéger les sites du patrimoine. Elle demeure vigilante afin de prévenir les menaces éventuelles contre les organisations internationales et les bases militaires.

Respect de l'Accord technique militaire par les Forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

9. Aucune violation de l'Accord technique militaire n'a été signalée en juin 2004.

Corps de protection du Kosovo

10. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo comprend 2 995 membres actifs, y compris 151 issus des minorités, dont 40 Serbes. L'effectif de réserve compte 1 838 membres, dont 17 issus des minorités.

11. Le 29 juin, des appels nominaux effectués à l'échelle du Corps ont fait apparaître une légère baisse du taux d'absentéisme. On a également constaté que le pourcentage de personnes en congé de maladie ou autre, ou absents pour d'autres motifs, était passé à 25 %, la période considérée étant la période des congés annuels.

Situation politique

12. La récente élection de Boris Tadic à la présidence de la Serbie entraînera peut-être un certain assouplissement de positions, étant donné son orientation pro-occidentale, et cela pourrait avoir une incidence importante sur l'avenir du Kosovo.

Conclusion

13. Dans l'ensemble, la situation au Kosovo s'améliore progressivement, mais elle reste instable et le risque d'une augmentation des violences criminelles et interethniques persistera pendant tout l'été. Les activités de contrebande devraient se maintenir à des niveaux élevés pendant tout l'été et la KFOR continue à lutter contre ce trafic.